

FACTURE

DUPLICATA

PAGE 1/3

N° : 0090943789

Date : 31/01/2025

Réf Client facturé : 0100441393



1120 - 1 / 2 - 3365 - 3365 - A1 - 2502060419003

 M SAB
 LA BERGERIE 353 ROUTE DE CAHORS
 46140 LUZECH

Détail des livraisons à suivre
ECHEANCE AU 02/03/2025

 Délais de règlement : 30 jours après
 date de facture
 Mode de règlement : Prélèvement

Montant HT
35,00
TVA
0%
Montant TVA
0,00
MONTANT À PAYER TTC
35,00 EUR
Coordonnées bancaires Primagaz : CIC BIC : CMCIFRPP IBAN : FR7630066109470002022541455

 IBAN : FR7617807008493562114919566
 Banque Populaire Occitane
 RUM : FR100441393001
 ICS : CCBPFRPPTLS

 Réf: **01004413930090943789** **FR04**
 M SAB

R04

 facture n°
 090943789

 date :
 1/01/2025

 référence Client :
 100441393

M SAB

 Modalité de Paiement :
 02/03/2025
 Montant : 35,00€

Prélèvement

Le client s'approvisionne en produits PRIMAGAZ uniquement auprès de Primagaz ou de revendeurs agréés par Primagaz, en vue de leur revente aux clients particuliers consommateurs.

Les bouteilles de gaz sont la propriété exclusive de PRIMAGAZ. Elles ne peuvent être ni saisies, ni vendues, ni échangées, ni prêtées. Les bouteilles devront être consignées aux clients finaux au nom et pour le compte de PRIMAGAZ.

Les livraisons des bouteilles PRIMAGAZ sont organisées selon des plannings de tournées élaborées par Primagaz. Exceptionnellement des commandes complémentaires peuvent être effectuées. Ces commandes complémentaires doivent être cohérentes avec le stock. Les bouteilles vides seront remplacées par des bouteilles pleines. Les bouteilles consignées ne seront remises dans les casiers qu'après remise des bons de consignation y afférents.

La propriété du gaz n'est transmise qu'après parfait encaissement de la facture s'y rapportant.

Hormis les cas de compensation légale, aucune compensation ne pourra être effectuée entre les sommes dues par le client à Primagaz, et les sommes dont Primagaz serait redevable à l'égard du client.

Pas d'escompte pour paiement anticipé.

A défaut de paiement d'une facture à son échéance, des pénalités de retards fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, seront calculées depuis la date d'échéance de la

facture jusqu'au jour de son règlement. En outre, une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ sera facturée.

Aucune contestation sur l'état, la qualité ou la quantité des marchandises livrées, ne sera admise si des réserves écrites n'ont pas été formulées lors de la livraison ou dans les 48 heures suivantes.

En l'absence de contestation du stock de bouteilles de gaz après réception de la facture dans les 5 jours, les chiffres proposés seront considérés comme étant acceptés et seront donc définitifs. Au cas où il serait relevé des différences entre le stock indiqué sur la facture Primagaz et le stock existant chez le client, la valeur du manquant constaté, sur la base du tarif général en vigueur, sera facturée. Ce paiement serait effectué à titre de dédommagement et sans entraîner la vente du matériel manquant.

Toute bouteille PRIMAGAZ restituée, avec ou sans bulletin de consignation d'origine devra être reprise par le client. Le client s'engage à remettre les bouteilles vides PRIMAGAZ exclusivement au chauffeur Primagaz.

Les bouteilles de gaz sont stockées par le client en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment la fiche 105 B édictée par le CFBP.



Réf client livré : 0100441393

SERVICE LIVRAISON

PRIMAGAZ (pour Fracture BOUT)

0 970 820 820

FAX 0240189554

 Espace client sur primagaz.fr

DUPLICATE SERVICE LIVRAISON
PRIMAGAZ (pour Fac)
0 970 820 820

DESIGNATION PRODUIT	GENCOD	QTE	LP	RV	RR	CONS	DEC	PU HTT	MONTANT HT
BL n° 829411 du 15/01/2025 Propane 13 kg PRIMAGAZ Consigne	3760073960164	1						35,00€	35,00

Plein = Charge de gaz. Vide = Emballage. NA = non applicable et non facturé. Le détail figure sur votre bon de livraison.

PU HTT € = prix unitaire Hors Toutes Taxes en euro (hors TICPE). MONTANT HT € = montant hors taxe en euro (incluant la TICPE)

100